

CDEN du 27 novembre : compte-rendu des élu-es de la FSU-SNUipp Paris

Le CDEN réunit les représentant-es du personnel, des parents d'élèves, des DDEN, avec la direction de l'Académie et les élu-es de la Ville. La séance était présidée par Laurent Noé, directeur d'Académie et Patrick Bloche, Premier adjoint à la Maire de Paris, chargé des affaires scolaires. Cette instance s'est réunie jeudi 27 novembre. La réunion avait vocation à débattre du bilan de la rentrée au sein des écoles parisiennes, mais la FSU-SNUipp a tenu aussi à mettre en débat de nombreux sujets lors d'une déclaration liminaire : violences sexuelles contre les enfants, décharges de direction, rythmes scolaires, suppressions de postes de PVP...

La déclaration liminaire des élu-es de la FSU et du SNUipp est consultable dans cet article : <https://75.snuipp.fr/?Declaration-liminaire-de-la-FSU-au-CDEN-du-27-novembre-2025>

Violences sexuelles contre les enfants : la FSU-SNUipp s'adresse à l'Académie et à la Ville

Les mises en cause de personnels de la Ville, et de quelques personnels de l'éducation nationale pour des violences, notamment des violences sexuelles, sur des enfants se multiplient au sein des écoles parisiennes. Nous sommes collectivement ébranlé-es par ces événements et nous devons collectivement prendre la mesure des violences abominables dont de trop nombreux enfants sont victimes, y compris au sein de nos écoles. La protection de l'enfance doit être en tout temps notre priorité commune. La FSU compte sur les deux institutions, l'Éducation nationale comme la Ville de Paris, pour agir de façon concertée, avec gravité et discernement, afin de garantir à la fois la prise en compte de la parole des enfants et leur protection, ainsi que la protection des droits des personnels mis en cause et la préservation de la présomption d'innocence. Des protocoles communs d'accompagnement des équipes éducatives confrontées à ces situations doivent impérativement être mis en place rapidement. Des plans de formation doivent être mis en place de manière urgente pour tous-tes les personnels.

En réponse, la Ville a indiqué qu'un plan d'action était mis en place contre ces violences inadmissibles et bouleversantes contre les enfants, violences qui concernent l'ensemble du territoire et tous les temps de l'enfant. Selon elle, la libération de la parole doit être soutenue par un plan de prévention, notamment à travers des formations à l'égard de tous-tes les animateur-ices. M. Bloche appelle à une meilleure collaboration entre la Ville et l'Académie, notamment au moment des signalements et de la suspension de l'adulte mis en cause. Le partage d'information est indispensable. Le plan d'action : commission collégiale de suivi

des signalement, création d'un-e défenseur-e des enfants au niveau municipal, formations d'équipes entières sur la prévention des violences...

L'Académie a réaffirmé sa priorité d'assurer la sécurité des enfants qui sont confiés aux écoles, et ce quel que soit le temps de l'enfant concerné-e ou les adultes en responsabilité sur ces temps-ci. La prévention contre ces drames doit se faire en collaboration entre la Ville et l'Académie, en pleine mobilisation avec tous les personnels. L'Académie s'est également dite très attachée à l'état de droit, au principe de la présomption d'innocence et a rappelé le courrier envoyé par la Rectrice aux directeur-ices des écoles parisiennes. Un plan de formation est notamment en cours d'élaboration.

Décharges de direction : nouvelle interpellation de la Ville et de l'Académie

Suite au rassemblement du mercredi 26 novembre et à l'audience avec la DASEN et le cabinet de la rectrice, la FSU-SNUipp a profité de la réunion de la Ville et de l'Académie au sein d'une même instance, le CDEN du 27 novembre, pour réaffirmer son exigence du maintien du système parisien des décharges de direction et exiger une nouvelle fois que des garanties soient apportées dès à présent.

En réponse, M. Bloche a indiqué que la Maire de Paris a écrit au Ministre le 12 novembre avec un projet de convention de trois ans impliquant un financement de 12 millions d'euros et un projet de modification du décret sur la direction d'école. Le projet de convention sera d'ailleurs porté à la délibération du prochain Conseil de Paris qui aura lieu entre le 16 et le 19 décembre. Suite à cette réponse de la Ville, la FSU-SNUipp a rappelé à la Ville les propos qu'elle avait tenus à la FSU-SNUipp en rendez-vous en septembre : M. Bloche avait en effet affirmé avec quasi certitude que le système actuel serait maintenu. La FSU-SNUipp l'a donc interrogé sur d'éventuelles échanges avec le Ministère depuis cette rencontre. Ce dernier a indiqué que la Ville était restée sur les échanges qu'elle a eus avec Mme Borne... Depuis la nomination de M. Geffray il y a un mois et demi, il n'y a pas eu d'échange avec la Maire de Paris, d'où le courrier qu'elle lui a adressé. Si d'ici le 17 décembre, de nouveaux échanges avaient lieu avec le Ministère, notamment sur le montant versé par la Ville, une modification de la délibération pourra être effectuée.

L'Académie quant à elle s'est bornée à reprendre ce qu'elle avait indiqué la veille lors de l'audience. Le directeur d'Académie a indiqué que l'Académie avait mené les groupes de travail nécessaires et qu'elle inviterait les représentant-es du personnel à une réunion dès qu'elle aura une réponse définitive à apporter. Elle espère toujours avoir une réponse du Ministère avant la fin 2025 ou début 2026 pour pouvoir préparer les opérations de carte scolaire.

Pour la FSU-SNUipp, il n'est pas question de se laisser encore balloter voire endormir par ces échanges politiques qui n'ont que trop duré ! Le rassemblement du mercredi 26 doit permettre de relancer la mobilisation, qui reste le meilleur levier pour l'aboutissement de nos revendications. Notre syndicat réaffirme son appel à ne pas participer à des réunions non essentielles ou à des missions facultatives et à le

faire savoir, tant que le régime de décharges ne sera pas sécurisé. La construction d'autres actions est indispensable.

Une réunion d'information intersyndicale à destination de l'ensemble des directeur-ices d'école est organisée par les syndicats parisiens FSU-SNUipp, Snudi-FO, SE-UNSA et CGT éduc'action Cette réunion est ouverte à tous-tes les directeur-ices et aura lieu le vendredi 5 décembre de 9h à 12h à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, 75010, salle Croizat. Pour pouvoir être présent-e, il suffit de prévenir son IEN au moins 48h avant. Une attestation de présence vous sera remise lors de la RIS. Cette réunion aura pour but de construire la suite de la mobilisation dans un cadre unitaire et de débattre des modalités d'action à mettre en place pour obtenir gain de cause.

Rythmes scolaires : la FSU-SNUipp interpelle la Ville et l'Académie

Depuis 2013, la FSU-SNUipp Paris reste opposée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Paris. Malgré l'assouplissement du décret et l'opposition massive et durable des enseignant-es, rien n'a changé ! Pourtant les différentes consultations de la profession faites ces dernières années, ont toutes exprimé les conséquences néfastes de la réforme Peillon et de son application parisienne, tant sur les conditions d'apprentissage des élèves que sur les conditions de travail des personnels. Par ailleurs, les recommandations de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, communiquées dimanche dernier, sont en décalage avec les aspirations de l'école aujourd'hui. La FSU s'est exprimée à ce propos ces derniers jours. Il est plus que jamais nécessaire de remettre le temps scolaire au centre du fonctionnement des écoles et d'en finir avec les rythmes actuels. La FSU-SNUipp Paris réaffirme sa revendication d'abandon du système actuel. Nous exigeons que la Ville et l'Académie organisent une consultation des enseignant-es et que l'avis majoritaire soit respecté.

En réponse, la Ville a indiqué que le système actuel était un choix de cette mandature et que celui-ci est mis en débat dans la campagne des prochaines élections municipales.

PVP : stop aux suppressions de postes

La FSU-SNUipp s'est adressé à la Ville pour s'alarmer de la baisse de postes des professeurs de la Ville de Paris. Plusieurs postes sont à ce jour vacants, laissant les écoles et les élèves sans intervention de PVP. Des suppressions de postes sont apparemment prévues au budget de la Ville et les concours semblent difficilement faire le plein. La FSU-SNUipp rappelle son attachement à la présence des PVP dans les écoles parisiennes qui apportent leur expertise aux professeur-es des écoles dans les domaines riches que sont l'EPS, les arts visuels et l'éducation musicale, permettant un co-enseignement de qualité.

En réponse, la Ville a indiqué que le budget allait être débattu en Conseil de Paris au mois de décembre. Pour la FSU-SNUipp, la suppression des 20 postes prévus n'est pas acceptable

ASEM : des postes de titulaires doivent être créés

La FSU-SNUipp a réaffirmé sa demande de l'affectation d'une ASEM par classe. La Ville a indiqué que l'encadrement progresse et qu'un plan de dé-précarisation étaient à l'oeuvre. Pour notre syndicat, ces premiers pas ne sont pas suffisants !

Transports gratuits pour les classes : de nouvelles modalités prévues

Les élu-es de la FSU-SNUipp interrogent la Ville depuis plusieurs années sur les conséquences de la fin des tickets papier sur la possibilité d'organiser des sorties scolaires. La Ville a rappelé qu'elle a demandé un droit de passage des classes pour les sorties scolaires sur la base de la présentation d'une attestation. La région Ile de France qui préside le STIFF en charge des transports publics en Ile-de-France, a refusé cette possibilité. La FSU-SNUipp déplore ce refus. La Ville va donc proposer un système alternatif avec la mise en place de Pass Navigo Easy à usage unique pour permettre aux écoles de continuer d'organiser des sorties. Des précisions seront apportées très prochainement par la Ville aux écoles.

Bilan de rentrée scolaire dans les écoles parisiennes

Pour la FSU-SNUipp, la rentrée s'est effectuée avec des conditions d'enseignement dégradées : manque de moyens pour l'inclusion, de formation et effectifs élevés dans un certain nombre de classes ; le manque de remplaçant-es commence par ailleurs à se ressentir dans les écoles. Pour notre syndicat, les écoles parisiennes ne pourront pas absorber de nouvelles suppressions de postes sans que cela ne mène à une profonde et grave dégradation des conditions d'apprentissages des élèves, et des conditions de travail des personnels. Il est incompréhensible et déraisonnable de poursuivre cette casse du service public d'éducation quand la baisse démographique pourrait au contraire permettre une amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. La FSU-SNUipp a aussi souligné l'erreur de prévision ministérielle : une baisse de 2 500 élèves est constatée en cette rentrée au lieu de la baisse des 3 100 élèves prévue. Cette erreur de prévision concerne surtout les effectifs de Petite section.

Analyse de la baisse démographique

L'Académie a présenté un certain nombre de chiffres sur la baisse démographique. Elle a indiqué que les écoles parisiennes avaient perdu près de 15% de leurs effectifs, une baisse plus importante qu'ailleurs. Les cohortes de CE2 et de CM2 sont les plus impactées, tout comme les classes de Petite section. La baisse concerne particulièrement certains arrondissements, le 16^{ème} et le 7^{ème}, d'autres au

contraire sont moins impactés comme le 6^{ème} et le 13^{ème}. Par ailleurs, la baisse est légèrement plus importante dans les écoles hors éducation prioritaire.

L'Académie a également mis en avant l'amélioration du ratio P/E depuis 2023. Il s'établirait à 6,8 PE devant classe pour 100 élèves. Pour notre syndicat, cette amélioration cache des difficultés d'enseignement, notamment liées au manque de moyen de remplacement et de moyens pour l'inclusion, et ne prend pas en compte les dédoublements de classes.

Focus sur l'enseignement privé

34 834 élèves scolarisé-es dans les écoles privées contre 101 071 dans le public. Près de 74,4% des élèves sont scolarisé-es dans des écoles publiques contre 76,8% en 2020. La part d'élèves scolarisé-es dans le privé augmente d'année en année. Parmi les élèves scolarisé-es dans le privé sous contrat, 14,7% habitent hors de Paris.

Ce point a été l'occasion pour la FSU-SNUipp de rappeler que selon elle, l'argent public doit être réservé à l'école publique.

Inclusion

La FSU-SNUipp a tout d'abord dénoncé le manque flagrant d'AESH en ce début d'année. L'Académie a indiqué que des recrutements étaient encore en cours... L'enveloppe budgétaire permettrait encore des embauches. Selon elle, 84% des notifications seraient respectées... mais peut-être pas en respectant la totalité des heures dues...

À Paris, 2 000 élèves sont scolarisé-es dans les ULIS école/collège et 10 000 élèves doivent bénéficier d'un accompagnement.

4,1% des élèves scolarisé-es au sein des écoles et des collèges publics sont en situation de handicap. Ce taux est semblable au reste de la France. Parmi eux, 80% des élèves bénéficient d'une notification avec accompagnement contre 65% sur le reste du territoire. Sur les élèves bénéficiant d'une notification, 55% doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé contre 37% ailleurs en France.

La FSU-SNUipp a également demandé des informations sur les deux PAS mis en place lors de cette rentrée, dispositif auquel la FSU et le SNUipp sont opposés dans le cadre tel qu'il est mis en place. L'un est situé dans le 13^{ème} et l'autre dans le 18^{ème}. Deux enseignant-es ont été nommé-es sur ces dispositifs ainsi que deux éducatrices côté ARS. Les deux PAS seront mis en place en janvier 2026. La taille du PAS a été réduite pour pouvoir en tirer un bilan.

UPE2A

Les élu-es de la FSU-SNUipp ont souligné l'importance des effectifs dans certains secteurs et ont de nouveau interpellé la direction de l'Académie sur la décision inédite d'ouvrir une UPE2A dans un groupe scolaire privée sous contrat. Comme la

FSU-SNUipp l'avait fait dans un courrier datant de septembre (consultable en ligne : <https://75.snuipp.fr/?Creation-d-une-UPE2A-dans-le-prive-l-Academie-favorise-la-concurrence-avec-le>). Les élu-es de la FSU-SNUipp ont dénoncé cette décision favorisant l'école privée confessionnelle en la mettant en concurrence avec l'école publique sans qu'aucun besoin ne soit constaté.

En réponse, l'Académie a commencé par indiquer que cette décision avait pour but de montrer que les écoles privées admettaient tous-tes les élèves dans leur diversité. L'Académie a aussi affirmé que des structures de ce type étaient ouvertes dans les écoles privées lorsque des besoins étaient mis en avant par l'enseignement privé, sans retirer de moyens aux écoles publiques.

La FSU-SNUipp s'est insurgée contre cette explication car à travers elle, l'Éducation nationale valide la propagande des écoles privées qui tentent vainement de se défaire de leur image de séparatisme scolaire en mettant en avant l'ouverture d'une unité d'enseignement pour élèves allophones, d'autant qu'aucun besoin n'a été constatée en cette rentrée.

En réponse à cette nouvelle interpellation, l'Académie a indiqué qu'il s'agissait d'une décision ministérielle basée sur un dossier monté par l'enseignement privé remontant des besoins. Suite à cet échange, l'Académie s'est engagé à fournir les chiffres d'inscriptions au sein de ce dispositif prochainement. La FSU-SNUipp réinterviendra sur ce dossier une fois ces données obtenues.

Sur les effectifs globaux en UPE2A, l'Académie a précisé que fin septembre, 569 élèves étaient accueilli-es au sein des UPE2A dans les écoles parisiennes, soit 10,7% de moins par rapport à l'année dernière. Des inégalités existent entre arrondissements : les 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} sont les arrondissements qui concentrent le plus d'élèves en UPE2A.

Fin septembre, la moyenne était donc d'un peu plus de 10 élèves par UPE2A. Pour la FSU-SNUipp, cette moyenne cache des disparités importantes entre les dispositifs et a souligné les secteurs qui sont le plus chargés. Il est évident que les élèves arrivent tout au long de l'année au sein de ces dispositifs, la FSU-SNUipp sera donc vigilante au moment des opérations de carte scolaire et revendiquera les ouvertures de dispositif éventuellement nécessaires.

Prévisions pour la rentrée prochaine

Au regard de la forte baisse des naissances il y a trois ans notamment, l'Académie anticipe une baisse 2 275 élèves à la rentrée au sein des écoles parisiennes.

Les opérations de carte scolaire devraient être débattues en CSA le 10 février et en CDEN le 19 février. Toutefois, il est fort probable que les opérations de carte scolaire soient reportées du fait des élections municipales. La FSU-SNUipp s'y oppose vu les conséquences que ce décalage aurait sur le mouvement, le bon fonctionnement des écoles et la vie professionnelle des enseignant-es.

En attendant, la FSU-SNUipp souhaite anticiper les opérations pour la prochaine année scolaire afin de défendre au mieux les écoles parisiennes et invite les écoles

revendiquant une ouverture ou craignant une fermeture à alerter les représentant-es du personnel. Pour ce faire, des fiches de contrôle syndical à nous retourner par mail complétées sont en ligne, dans cet article : <https://75.snuipp.fr/?Carte-scolaire-remplir-une-fiche-de-contrôle>